

RECU le
28 MAR. 2019

Madame Françoise BEZIAT
Présidente
Syndicat Mixte du Pays
de Haute-Corrèze Ventadour
23, Parc d'activités du Bois St Michel
19 200 USSEL

Pôle Etudes et Observation économique
Nos Réf. : 404/451/04 2019

Tulle, le 18 Mars 2019

Madame la Présidente,

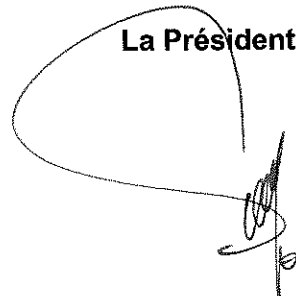
Nous avons reçu votre courrier par lequel vous avez transmis à la Chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze les éléments relatifs à l'arrêt du projet de SCOT du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Nous vous informons qu'après étude, aucune remarque susceptible d'aller à l'encontre de ce projet ou de le compléter n'a été formulée, bien au contraire, dès lors qu'il s'agit, sur le territoire considéré, de permettre :

- l'accueil de nouvelles populations,
- l'implantation et le développement des entreprises,
- la consolidation de l'offre marchande de proximité, en particulier dans les centres-bourgs et centres-villes,
- l'installation d'équipements structurants,
- le renforcement des activités touristiques.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et nous tenant à votre entière disposition, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre meilleure considération.

La Présidente,



Françoise CAYRE